

Decazeville, le 16 juin 2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant est admis en classe de :

- **3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers**
- **2<sup>de</sup> générale, technologique ou professionnelle au lycée La Découverte.**

**Vous devrez fournir les pièces suivantes lors de votre inscription :**

- un exeat (sauf pour les 3<sup>èmes</sup> PM) à demander à votre établissement d'origine
- un relevé d'identité bancaire,
- la photocopie du livret de famille
- la photocopie de la carte d'identité si l'enfant est né à l'étranger
- la photocopie du jugement réglant la garde de l'enfant en cas de parents divorcés ou séparés.
- la photocopie des vaccinations,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2023/2024
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale et de mutuelle pour les internes.
- La photocopie des trois derniers bulletins scolaires et de la fiche de dialogue.
- Pour les 2<sup>de</sup> PRO ASSP certificat de vaccinations obligatoires + Hépatite B + attestation faite par le médecin de l'aptitude de l'élève à porter des charges dans le cadre de la formation et des manutentions lors des PFMP.
- d'un chèque de 10 €. (*non obligatoire mais vivement recommandé*) à l'ordre de la Maison des Lycéens (cette cotisation permet à tout élève du lycée de bénéficier d'une aide pour les manifestations et sorties culturelles) et d'un chèque de 10 € (*non obligatoire mais vivement recommandé*) pour l'association sportive, cette somme ne comprend pas le prix de la licence.
- La dernière notification de bourse. Toutes les demandes de bourse pour 2023-2024 de la 1<sup>ère</sup> campagne (jusqu'au 4 juillet) sont à retournées à l'établissement **d'origine**. Les 3<sup>ème</sup> PM ne pourront faire leur demande de bourse qu'à la rentrée de septembre (2<sup>ème</sup> campagne) et jusqu'au 19 octobre.
- Les derniers PAP, PAI, aménagements d'horaires aux examens...auxquels l'élève a eu droit.

**Les horaires et dates de rentrée vous seront communiqués ultérieurement**